Image not found or type unknown

quitter la france pour un autre pays que celui d'origine

Par **ouvaisje**, le **13/07/2009** à **14:06**

Bonjour,
ancien étudiant, j'ai voulu faire un changement de statut commerçant, ça na pas marcher, donc j'ai eu une obligation de quitter le territoire (mars), après un recours, j'ai une réponse négative(juin), entre temps j'ai eu un visa pour le canada (immigration travailleur qualifié), mais le souci c'est que j'ai qu'un mois pour faire un deuxième recours(mi juillet max), et qui est juger perdu d'avance, et dont la date va expirée dans quelque jours, donc j'ai décidé de partir début aout au canada.

*Donc je veux savoir si ça va me posé un problème pour quitter le territoire et partir au canada?

*est ce que je vais recevoir un deuxième quitte ou directement l'expulsion?
Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés